



## Le Code du travail victime première du libéralisme, il faut réagir sinon d'autres pans seront attaqués !

Avec l'arrivée d'un nouveau Président de la République, E. MACRON et du nouveau Premier Ministre, E. Philippe, il n'a pas fallu longtemps à être fixée sur leurs réelles intentions : libéraliser et déréglementer un peu plus le contrat et les relations du travail, assouplir le Code du travail, en droite ligne de la 1<sup>ère</sup> loi Travail El Khomri.

Connues fin aout, la loi d'habilitation donne au Gouvernement, les pleins pouvoirs au travers des **ordonnances** pour légiférer rapidement !

Si notre Organisation syndicale, notre Confédération, s'est inscrite dans la « concertation approfondie » durant ces 3 derniers mois, avec l'obtention de certaines garanties ou blocages de dispositions encore plus négatives, le Gouvernement a validé **5 ordonnances et 36 mesures** relatives au renforcement du dialogue social et à la « prévisibilité et la sécurisation des relations du travail », titre qui déjà en dit long

sur les intentions de donner des gages au patronat !

Si l'imbrication/primauté des accords d'entreprise avec les accords de branche est atténuée ou bridée, nombre éléments constituent une régression sociale, développés dans notre analyse (pages 5-7) plus loin de ce journal . tels

- la **fusion des IRP (DP, CE, CHSCT)** en **conseil social économique** remettrait en cause leurs spécificités (le CHSCT, seule instance engageant la responsabilité de l'employeur disparaîtrait purement et simplement) et remettrait en cause le monopole de négociation des organisations syndicales avec le **conseil d'entreprise**.

- l'indemnisation prud'homale reprend le projet Hollande, Valls/El Khomri, en fixant une barémisation des montants des **dommages et intérêts** versés au salarié en cas de condamnation d'un employeur par les **prud'hommes** pour licenciement abusif sans cause réelle et sérieuse, le délai de recours aux prud'hommes est réduit à 12 mois ....

- la rupture conventionnelle collective, le périmètre des **licenciements économiques** est limité au territoire national de l'entreprise alors que des holdings européennes ou internationales font des bénéfices, - en ce sens les entreprises cotées au CAC 40 ont dégagé au 1er semestre 2017, 52.5 milliards d'€uros de bénéfices !

...**Après la Loi travail I, la Loi travail II fait du Code du travail, la victime première du libéralisme, il faut réagir sinon d'autres pans seront attaqués !** C'est le sens de notre positionnement de l'Union départementale FO 94 en participant aux mobilisations des 12 et 21 septembre dernier...

... **prendre la main ou liquider l'UNEDIC et l'assurance chômage, menacer la Sécurité Sociale !**

Emmanuel Macron a annoncé la suppression en 2018 des « cotisations sociales, salariales et patronales, maladie et chômage » repris sur la CSG (+1.7%), c'est-à-dire la liquidation de la Sécurité Sociale et du salaire différé que Force Ouvrière défend depuis l'origine. C'est la liquidation de l'UNEDIC, organisme paritaire. Les cotisations sociales font partie de notre salaire.

Le « basculement » vers la CSG afin de « mieux rémunérer le travail », c'est « le basculement » sur l'impôt, et comme l'a dit Jean-Claude Mailly le 7 juillet sur LCP, « c'est la mainmise totale du gouvernement dans une logique d'austérité », les travailleurs trinqueront !

... **réduire les contrats aidés, réduire le nombre de fonctionnaires, réduire le Service Public**

Le Premier ministre Philippe a déclaré : « D'abord, il faudra stopper l'inflation de la masse salariale du secteur public ; ensuite, si nous voulons financer nos priorités et ne pas continuer à paupériser l'État, nous devons choisir et remettre en cause certaines missions, ... ». Et de confirmer la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, le gel des rémunérations, le rétablissement du jour de carence maladie.

Tout cela traduit et caractérise bien une **régression sociale** et la **continuité de l'austérité** que le syndicat doit combattre avec des **revendications** claires et précises, c'est le sens de **notre déclaration FO 94 du 1er septembre** :

Maintien du Code du travail, rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur,

Abandon du projet de suppression des cotisations salariales et patronales maladie et chômage,

Rejet de l'augmentation de la CSG de +1.7%.

Maintien de la Sécurité Sociale fondée sur le salaire différé,

Maintien du régime d'Assurance Chômage,

Défense de l'École publique avec tous les moyens nécessaires à accueillir les enfants et les élèves, de la maternelle au lycée/collège, maintien de l'examen national du baccalauréat, premier grade universitaire. Non à la sélection à l'entrée de l'université !

Défense du statut général et des statuts particuliers des fonctionnaires, arrêt des suppressions de postes, revalorisation des salaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice, arrêt des restructurations des services, non à la privatisation.

Augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux.



Cela constitue autant notre feuille de route que les actions futures à développer dans un caractère le plus unitaire possible des forces syndicales prêtes à se mobiliser et à agir.

L'exemple pour la défense de la Bourse du travail de Villejuif illustre en quelque sorte cette nécessité syndicale.

**Marc BONNET**

Secrétaire général (22 septembre 2017)